



Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets

⑪ Numéro de publication:

0 249 619
B1

⑫

FASCICULE DE BREVET EUROPÉEN

④⑤ Date de publication du fascicule du brevet:
31.05.89

⑤① Int. Cl.⁴: **B 65 F 1/14, B 65 D 91/00,**
G 09 F 23/00

②① Numéro de dépôt: **87900164.2**

②② Date de dépôt: **09.12.86**

②⑥ Numéro de dépôt international:
PCT/FR 86/00429

②⑦ Numéro de publication internationale:
WO 87/03564 (18.06.87 Gazette 87/13)

⑤④ **MOBILIER URBAIN D'AU MOINS SIX FACES PUBLICITAIRES AVEC RECEPTACLES TELS QUE POUBELLES OU BOÎTE A LETTRE ET JARDINIÈRES.**

③⑩ Priorité: **13.12.85 FR 8518477**
20.12.85 FR 8518908

⑦③ Titulaire: **SEBAG, Alain Félix, 1, rue d'Alésia,**
F-93000 Bobigny (FR)

④③ Date de publication de la demande:
23.12.87 Bulletin 87/52

⑦② Inventeur: **SEBAG, Alain Félix, 1, rue d'Alésia,**
F-93000 Bobigny (FR)

④⑤ Mention de la délivrance du brevet:
31.05.89 Bulletin 89/22

⑦④ Mandataire: **Ohayon, Joseph, CABINET BROT ET**
JOLLY 83, rue d' Amsterdam, F-75008 Paris (FR)

②④ Etats contractants désignés:
AT BE CH DE FR GB IT LI LU NL SE

⑤⑥ Documents cités:
DE-A-2 204 121
DE-U-8 569 132
FR-A-630 181
FR-A-761 083
FR-A-1 473 413
FR-A-2 260 840
FR-A-2 514 732
GB-A-223 723
US-A-1 327 778
US-A-1 445 658
US-A-1 548 286

EP 0 249 619 B1

Il est rappelé que: Dans un délai de neuf mois à compter de la date de publication de la mention de la délivrance du brevet européen toute personne peut faire opposition au brevet européen délivré, auprès de l'Office européen des brevets. L'opposition doit être formée par écrit et motivée. Elle n'est réputée formée qu'après paiement de la taxe d'opposition (Art. 99(1) Convention sur le brevet européen).

Description

La présente invention concerne un mobilier urbain dont la vocation première est l'exploitation commerciale de ses supports d'affichage, lumineux ou non, pour affiches publicitaires de Om40 X Om60 par exemple. Ce mobilier est constitué par un corps principal reposant sur une base d'appui. Ce corps comporte à la partie supérieure deux jardinières encastrées. Ce corps contient au moins un contenant destiné à recevoir des objets et accessible par une large porte. Ce corps comporte sur chacune de ses quatre faces, un panneau d'affichage, lumineux ou non, constituant support d'affiche publicitaire. La porte formant une des faces support d'affiche. Ce corps est surmonté par un volume supérieur dont deux faces sont chacune support de panneau d'affichage, lumineux ou non, pour affiche publicitaire. Les autres faces comportent chacune au moins un orifice par lequel les objets à recevoir dans le dit mobilier sont introduits. Le dit volume supérieur est lui même surmonté d'un toit à pans inclinés.

La partie supérieure peut former, dans un cas, un réceptacle corbeille à journaux usagés dont l'une des faces formant support d'affiche est ouvrante pour la mise en place et l'enlèvement d'un bac réceptacle prenant appui sur le fond de la dite partie supérieure et en ce que le contenant du corps inférieur est un récipient formant poubelle, alimenté par deux ouvertures disposées en partie supérieure horizontale du dit corps. Dans un autre cas la partie supérieure de ce mobilier forme une boîte à lettre dont l'une de ses faces comporte une grande ouverture destinée à recevoir le courrier grand format et l'autre face opposée comporte deux ouvertures pour le courrier, par exemple local et national. Cette partie supérieure communique en son fond avec le corps et comporte intérieurement une cloison verticale parallèlement aux faces pourvues des ouvertures pour les différents courriers et s'étendant jusque dans la partie inférieure pour diviser le mobilier en deux; l'une des moitiés située côté des deux ouvertures étant elle même pourvue d'une cloison perpendiculaire à la première pour la subdiviser à nouveau en deux parties dans la partie supérieure seulement. Selon une autre caractéristique, dans le cas de la boîte à lettre le corps est pourvu intérieurement de moyens de maintien de trois sacs récupérateurs des différents courriers sélectionnés. Ces sacs seront suspendus et placés sous les orifices, à l'intérieur du corps à la hauteur de la partie supérieure de ce corps. Il y aura deux sacs côte à côte, du côté des deux orifices et un grand sac du côté "imprimés".

Selon un mode de réalisation préférentielles jardinières sont disposées sur deux côtés opposés du corps de part et d'autre du volume supérieur et sur les côtés correspondants aux faces portant les ouvertures du volume supérieur. Selon d'autres caractéristiques applicables aux deux utilisations définies ci-dessus ce mobilier

pourra être fabriqué en polyester armé haute résistance mais peut cependant être fabriqué dans d'autres matériaux. Ce mobilier sera raccordé à l'éclairage public pour ce qui concerne la partie électrique dans le cas de panneau d'affichage lumineux.

Une description détaillée de modes particuliers de réalisation non limitatifs va être effectuée en référence aux dessins annexés qui représentent respectivement:

- FIG. 1 Une vue schématique en perspective du mobilier à usage de corbeille à journaux et poubelle selon un premier mode de réalisation.

- FIG. 2 Une vue de profil du mobilier représenté en figure 1.

- FIG. 3 Une vue en perspective du mobilier toujours à usage de corbeille à journaux et poubelle selon un deuxième mode de réalisation.

- FIG. 4 Une vue correspondante à la figure 3 en position ouverte.

- FIG. 5 Une vue en perspective du mobilier appliqué à la constitution d'une boîte à lettre selon un premier mode de réalisation.

- FIG. 6 Une vue en perspective sous un premier angle grande ouverture montrant le mobilier selon un deuxième mode de réalisation toujours appliqué à un usage de boîte à lettre.

- FIG. 7 Une vue correspondante à la figure 6 sous sa face opposée montrant ses deux ouvertures plus petites.

- FIG. 8 Une vue correspondante à la figure 7 de la boîte à lettre ouverte.

Ce présent mobilier est décrit par une vue en perspective dans la figure 1 et par une figure 2 qui montre un profil simple qui met en évidence la corbeille à journaux 12 et sa protection 13. La vue en perspective de la figure 1 représente les différentes parties constituant l'ensemble que nous appellerons 1.

Ces trois parties sont:

- Le socle 2 qui a un diamètre supérieur à la distance séparant les faces extérieures du bloc délimitant les jardinières 5. Cette particularité lui permet d'assurer une parfaite stabilité. De plus la pente douce de ce socle assure un écoulement facile des eaux et évite la stagnation de l'humidité sous le mobilier.

- Le corps 3 proprement dit dont les formes peuvent être différentes. Dans le cas du modèle présenté il est parallélépipédique mais il peut être cylindrique ou d'une autre forme. Dans tous les cas l'originalité de ce corps consiste à regrouper sur sa face supérieure deux jardinières 5 encastrées parallèles et deux ouvertures 6 également montées en parallèle, rectangulaires destinées au jet des déchets. Ces ouvertures seront cachées chacune par un couvercle pivotant, portant la mention "Papiers" que chaque usager devra relever, avant de verser un objet, au moyen d'une poignée prévue à cet effet 14, ces couvercles ont une fonction d'hygiène évidente. Les déchets seront recueillis dans un bac 7 posé à même l'intérieur du corps 3 et

5

10

15

20

25

30

35

40

45

50

55

60

65

accessible par une porte 8 fermée à clé. Il suffira pour le vider de retirer simplement le bac de l'habitable et d'en jeter son contenu dans la benne à ordures, la clé de la porte étant remise aux services responsables. Ce bac aura une largeur légèrement supérieure à celle de chacune des ouvertures marquées "Papiers" et une longueur qui aura au moins la distance qui sépare les deux extrémités extérieures de ces ouvertures. La porte 8 dont la partie inférieure sera sur le même plan que la face inférieure du corps 3 aura une ouverture suffisante pour favoriser la sortie aisée du bac 7.

Les jardinières 5 sur leur face inférieure, ainsi que la partie inférieure du corps 3, comporteront plusieurs perforations qui assureront l'évacuation du trop plein d'eau de pluie ou d'arrosage. Sur ce corps 3 seront installés en parallèle, deux à deux, quatre panneaux supports lumineux ou non, pour affiches publicitaires de dimensions réglementaires, actuellement Om40 X Om60, soit un panneau par face.

- La partie supérieure 4 composée par deux faces 9, 10 montées parallèlement et perpendiculairement au plan de la partie supérieure du corps 3 sur une légère surélévation 15. Ces deux faces sont reliées entre elles de façon à ce que l'ensemble constitue un réceptacle formant corbeille à journaux 12 dont l'utilité évidente est décrite plus loin.

Cette corbeille sera couverte à une hauteur suffisante permettant la récupération aisée des vieux journaux par une protection avec deux plans légèrement inclinés chacun vers chaque ouverture et débordant à l'extérieur de part et d'autre de la partie la plus large de cette corbeille, ce qui empêchera l'eau de pénétrer à l'intérieur et donc de mouiller ces journaux. L'usage de cette corbeille 12 sera précisée par la mention "Journaux". Sur ces deux faces parallèles 9, 10 seront installés également des panneaux supports, lumineux ou non, d'affiches publicitaires de même dimensions que ceux installés sur le corps 3. Toujours dans le cas des figures 1 et 2 il est à signaler que les jardinières 5 sont installées sur les deux côtés plus petits du corps 3. Les deux faces les plus grandes de la corbeille 12 sont supports de panneaux pour affiches publicitaires et supportent un toit 13 qui est une couverture de protection pour cette corbeille 12. Ce toit 13 est à deux pans inclinés débordant au-dessus des jardinières 5.

Le mode de réalisation illustré en figure 3 et 4 se distingue par un toit 13 à quatre pans de forme pyramidale à faible pente avec rebord 22 droit, mais qui peut prendre n'importe quelle forme périphérique, se terminant par un décrochement dit "en goutte d'eau". Ce toit 13 venant couvrir et fermer, dans le cas des figures 3 et 4, un volume supérieur 4 constituant une corbeille 12 à journaux contenant un bac réceptacle 16 muni d'une poignée et accessible au moyen d'une porte 25 qui s'ouvre avec une clé identique à celle de la porte 8 qui pourra être fournie également à des oeuvres humanitaires. Cette porte 25 sera sur

le même plan que la partie inférieure de cette corbeille 12.

Selon d'autres caractéristiques on remarque que dans le mode de réalisation illustré par les figures 3 et 4 le socle 2 présente une forme rectangulaire égale, mais qui peut être supérieure aux côtés du corps 3, ce qui permet d'assurer une parfaite stabilité au mobilier. Ce socle 2 peut être soit simplement posé sur le sol après avoir été lesté, soit être fixé au sol au moyen d'un système de fixation tel que par exemple quatre écrous qui s'intègrent complètement dans la partie intérieure de ce socle 2 dont la partie supérieure fermée comportera elle aussi des systèmes de fixation pénétrant à l'intérieur du corps 3 qui viendra ainsi prendre appui sur le socle 2. L'intérêt d'une telle structure en plastique armé est que celle ci dans la partie inférieure du socle 2 peut être découpée pour l'adaptation de ce mobilier pour les rues en pente. Les ouvertures 6 qui ont une légère pente inclinée vers l'extérieur du corps 3 ont selon le cas des figures 3 et 4 un couvercle 26 muni de ressorts de rappel. Ce couvercle 26 n'aura plus la poignée 14 illustrée dans le cas des figures 1 et 2 et constituera un volet anti-débordement avec une fonction d'hygiène évidente. Selon une autre caractéristique le bac 7 sera muni d'une poignée qui permettra de le tirer facilement à l'extérieur et de le hisser manuellement et mécaniquement pour le vider de son contenu dans la benne à ordures.

Dans tous les cas de figures sur la partie supérieure du corps 3 on remarque deux jardinières 5 constituées par des bacs à réserve d'eau qui viennent se fixer dans un emplacement réceptacle faisant partie de la masse du corps 3; un système de clip permet le verrouillage ou le déverrouillage du bac à réserve d'eau à partir de l'intérieur du corps 3 pour s'opposer au vol de ces jardinières 5. L'emplacement réceptacle sur la jardinière 5 comporte un orifice relié à un tuyau pour évacuer le trop-plein des eaux vers la partie inférieure du corps à l'extérieur sur le socle 2.

Dans le cas des figures 3 et 4 nous remarquons que la partie ou volume supérieur 4 du corps 3 se présente sous forme parallépipédique entièrement fermée avec deux ouvertures 17 située en saillie sur chacune des faces 20, 21 pour le jet des journaux. Ces ouvertures 17 ont une partie fixe 19 sur laquelle peut être mis l'écusson de la ville et une partie mobile 18 à relever vers le haut pour ne pas favoriser le jet des déchets et qui portera la mention "Journaux". Cette partie mobile 18 fait office de couvercle de protection contre la pluie ou les eaux d'arrosage notamment. Toutefois le fond intérieur de la corbeille 12, le long des faces 20, 21 comportera pour favoriser l'évacuation des eaux pouvant éventuellement s'infiltrer par les bouches d'accès 17 un tuyau faisant office de gouttière jusque vers la partie inférieure du corps 3 sur le socle 2.

La figure 5 illustre le mobilier utilisé comme boîte à lettre selon un premier mode de réalisation. Les parties socle 2 et corps 3 sont

semblables à celles décrites concernant les figures 1 et 2. Par contre la partie supérieure du corps 3 est dépourvue des ouvertures 6. Dans le cas de la figure 5 la boîte à lettre 12 qui vient s'encastrier entre les deux jardinières sur toute la largeur du corps 3 est fixée par des vis, dans des endroits prévus à cet effet, dans la partie supérieure du corps 3. Cette boîte à lettre 12, à usage du public, est de hauteur suffisante de façon à ce que ses deux faces les plus larges puissent supporter, chacune, un panneau support pour affiches publicitaires. Cette boîte à lettre sera protégée par un toit 13 à deux pans inclinés dont les rebords dépasseront suffisamment les quatre faces de cette boîte à lettre de façon à ce que les bouches d'accès pour les lettres par exemple, pour Paris et la Région Parisienne 26, pour la Province 27, placées sur l'une des deux faces les moins larges de cette boîte à lettre soient bien protégées des eaux de pluie et d'arrosage. La bouche d'accès 28 destinée à la réception des imprimés et des enveloppes de grandes dimensions, placée sur la face opposée à celle des bouches d'accès 26, 27 sera également protégée par le toit 13. Les bouches d'accès 26, 27, 28 auront sur leur partie extérieure, face au public, sur tout leur pourtour, une partie débordante qui empêchera l'eau de pénétrer à l'intérieur. Les bouches d'accès auront un angle d'ouverture qui, en raison de l'inclinaison des pans du toit, devra faciliter quand même le jet du courrier.

Toujours dans le cas de la figure 5 cette boîte à lettre sera divisée, dans son sens le plus large, c'est-à-dire, parallèlement aux bouches d'accès 26, 27, 28 verticalement en deux compartiments. Un compartiment ainsi constitué, relié à l'extérieur par la bouche d'accès 28 sera réservé, grâce à son volume important aux imprimés et enveloppes de grandes dimensions. Ce compartiment est accessible et vidé par une porte placée sous la bouche d'accès 28, l'autre compartiment, situé du côté des bouches d'accès 26, 27 est lui même divisé en deux de façon à faire deux nouveaux compartiments pour faire la distinction entre, le courrier destiné par exemple à Paris et Région Parisienne, relié à l'extérieur par la bouche d'accès 26 et le courrier destiné à la Province relié à l'extérieur par la bouche d'accès 27. Ces deux compartiments seront accessibles par une même porte.

Le mode de réalisation illustré en figures 6, 7, 8 se distingue par un toit 13 de forme et caractéristiques identiques à celles illustrées en figures 3, 4. Ce mode de réalisation se distingue également par le fait que se sont les faces opposées 9, 10 qui deviennent support d'affiches, lumineux ou non, pour affiches publicitaires de Om40 X Om60 par exemple, tandis que la face 20 illustrée en figure 7 comporte deux bouches d'accès 26, 27, par exemple pour le courrier Paris et Région Parisienne et pour le courrier Province, et la face 21 illustrée figure 6 comporte une grande bouche d'accès 28 pour le courrier grand format. Selon une autre caractéristique, illustrée

en figure 8, la partie supérieure 4 qui communique en son fond avec le corps 3 comporte intérieurement une cloison verticale 23 parallèlement aux faces pourvues des ouvertures et s'étendant jusque dans la partie inférieure 3 pour diviser le mobilier en deux, l'une des moitié située côté des deux ouvertures étant elle même pourvue d'une cloison perpendiculaire à la première pour la subdiviser à nouveau dans la partie supérieure 4 en deux parties. Dans ce cas le corps 3 est pourvu intérieurement de moyens de maintien type tringles 29, de trois sacs 7', 7'', 7''' récupérateurs des différents courriers sélectionnés. Ces sacs seront suspendus sur ces tringles 29 au moyen de crochets 30 et placés sous les orifices du corps 3 à la hauteur de la partie supérieure de ce corps 3. Il y aura deux sacs 7', 7'' côte à côte, du côté des deux orifices 26, 27 et un grand sac 7''' du côté de la grande bouche d'accès 28.

Ce mobilier qui a donc une vocation utilitaire (collecteur de déchets ou de courriers), écologique et décoratif (jardinières, propreté), social (récupération des journaux, jet du courrier aisé) à également une vocation de sécurité puisqu'il peut participer à l'éclairage des rues provoqué par l'illumination de ses six faces publicitaires lorsqu'elles sont prévues lumineuses. Ce mobilier dont la vocation première est la location des six emplacement publicitaires est destiné, en accord avec les autorités intéressées, à être posé dans les rues ou dans certains endroits privés.

Revendications

1. Mobilier urbain à vocation publicitaire constitué par un corps principal (3) reposant sur une base d'appui (2) ayant les caractéristiques suivantes: le corps (3) comporte à la partie supérieure deux jardinières (5) encastrées; le corps (3) contient au moins un contenant (7) destiné à recevoir des objets et accessible par une large porte (8); le corps (3) comporte sur chacune de ses quatre faces, un panneau d'affichage, lumineux ou non, constituant support d'affiche publicitaire (11); la porte (8) forme une des faces support d'affiche; le corps (3) est surmonté par un volume supérieur (4) dont deux faces (9, 10) constituent chacune un panneau d'affichage, lumineux ou non, support d'affiche publicitaire; les autres faces (20) (21) comportent chacune au moins un orifice par lequel des objets à recevoir dans le dit mobilier sont introduits; le dit volume supérieur (4) est lui même surmonté d'un toit (13) à pans inclinés.

2. Mobilier selon revendication 1 caractérisé en ce que la partie supérieure (4) forme un réceptacle à journaux usagés dont l'une des faces formant support d'affiche est ouvrante pour la mise en place et enlèvement d'un bac réceptacle (16) prenant appui sur le fond du dit volume supérieur (4) et en ce que le contenant du

corps (3) inférieur est un récipient formant poubelle, alimenté par deux ouvertures (6) disposées en partie supérieure horizontale du dit corps (3).

3. Mobilier selon revendication 1 caractérisé en ce que le volume supérieur (4) forme une boîte à lettre dont l'une de ses faces comporte une grande ouverture (28) destinée à recevoir le courrier grand format et l'autre face opposée comporte deux ouvertures (26, 27) pour le courrier par exemple, local et national, et en ce que cette partie supérieure (4) communique en son fond avec le corps (3) et comporte intérieurement une cloison verticale (23), parallèlement aux faces (20) pourvue des ouvertures (26, 27), et (21) pourvue d'une grande ouverture (28) et s'étendant dans la partie inférieure (3) pour diviser le mobilier en deux; l'une des moitié située côté des deux ouvertures (26, 27) étant elle même pourvue d'une cloison (24) perpendiculaire à la première pour la subdiviser à nouveau en deux parties.

4. Mobilier selon revendication 3 caractérisé en ce que le corps (3) est pourvu intérieurement de moyens de maintien, triangles (29) et crochets (30), de trois sacs (7', 7'', 7''') récupérateurs des différents courriers sélectionnés.

5. Mobilier selon l'une quelconque des revendications précédentes caractérisé en ce que les jardinières sont encastrées sur deux côtés opposés du corps (3) de part et d'autre du volume supérieur (4) et sur les côtés correspondants aux faces portant les ouvertures (17, 26, 27, 28) du volume supérieur (4).

6. Mobilier selon revendication 5 caractérisé en ce que les pans inclinés du toit sont débordant au-dessus des jardinières et en ce que celles-ci sont pourvues d'un orifice inférieur prolongé d'un tuyau évacuant l'excès d'eau en un point du socle (2).

7. Mobilier selon revendications 1 et 2 caractérisé en ce que les ouvertures (6) situées de part et d'autre de la corbeille (12) sont disposées sur un plan légèrement incliné vers l'extérieur du corps (3).

8. Mobilier selon l'une quelconque des revendications précédentes caractérisé en ce que le corps (3) comporte sur sa partie inférieure quelques perforations favorisant l'évacuation des eaux pouvant s'infiltrer éventuellement par les ouvertures (6) ou la porte (8).

Patentansprüche

1. Stadtmöbel als Werbeträger, aus einem Hauptkörper (3), der auf einem Stützfuß (2) aufliegt, gebildet mit folgenden Merkmalen:

der Hauptkörper (3) weist im oberen Teil zwei eingelassene Blumenkästen (5) auf; der Hauptkörper (3) weist mindestens einen Behälter (7), der durch eine große Tür (8) zugänglich ist zum Aufnehmen von Gegenständen, auf; der

Hauptkörper (3) weist auf jeder seiner vier Außenseiten eine leuchtende oder nicht leuchtende Anschlagtafel auf, die einen Träger (11) für Werbeanschläge darstellt; die Tür (8) bildet eine der Anschlagträgerflächen; der Hauptkörper (3) wird von einem oberen Körper (4) überragt, von dem zwei Außenseiten (9, 10) jeweils eine leuchtende oder nicht leuchtende Anschlagtafel, die einen Träger für Werbeanschläge darstellt, darstellen; die anderen Außenseiten (20, 21) weisen jeweils mindestens eine Öffnung auf, durch die Gegenstände eingebracht werden, die im Stadtmöbel aufgenommen werden sollen; der obere Körper (4) wird seinerseits von einem Dach (13) mit schrägen Flächen überragt.

2. Stadtmöbel nach Anspruch 1,

dadurch gekennzeichnet, daß das obere Teil (4) einen Behälter für alte Zeitungen bildet, dessen eine Außenseite, die einen Träger für Anschläge bildet, zum Einsetzen und Herausnehmen eines Aufnahmebehälters (16), der auf dem Boden des oberen Körpers (4) aufliegt, offenbar ist und daß der Behälter des unteren Körpers (3) ein einen Abfallbehälter bildender Behälter ist, der durch zwei auf der horizontalen Oberseite des Körpers (3) befindliche Öffnungen (6) beschickt wird.

3. Stadtmöbel nach Anspruch 1,

dadurch gekennzeichnet, daß der obere Körper (4) einen Briefkasten bildet, dessen eine Seite eine große Öffnung (28) zur Aufnahme von Briefen großen Formats aufweist und dessen gegenüberliegende Seite zwei Öffnungen (26, 27) für zum Beispiel lokale und nationale Post aufweist, und daß der obere Teil (4) an seinem Boden mit dem Hauptkörper (3) in Verbindung steht und innen eine zu den Außenseiten (20) mit den Öffnungen (26, 27) und der Außenseite (21) mit der großen Öffnung (28) parallele und sich im unteren Teil (3) erstreckende vertikale Wand (23) zum Teilen des Stadtmöbels in zwei Teile aufweist, wobei die eine Hälfte, die auf der Seite der beiden Öffnungen (26, 27) liegt, ihrerseits mit einer Wand (24) senkrecht zur ersteren versehen ist, um diese wiederum in zwei Teile zu unterteilen.

4. Stadtmöbel nach Anspruch 3,

dadurch gekennzeichnet, daß der Körper (3) innen mit Haltevorrichtungen, Stangen (28) und Haken (30), für drei Aufnahmesäcke (7', 7'', 7''') für verschiedene ausgewählte Postsendungen versehen ist.

5. Stadtmöbel nach einem der vorstehenden Ansprüche,

dadurch gekennzeichnet, daß die Blumenkästen an zwei gegenüberliegenden Seiten des Hauptkörpers (3) zu beiden Seiten des oberen Körpers (4) und auf den Seiten, die den Seiten mit den Öffnungen (17, 26, 27, 28) des oberen Körpers (4) entsprechen, eingelassen sind.

6. Stadtmöbel nach Anspruch 5,

dadurch gekennzeichnet, daß die schrägen Flächen des Daches über die Blumenkästen überstehen und daß die Blumenkästen unten mit

einer Öffnung, die mit einem Rohr zum Abführen überschüssigen Wassers zu einem Punkt des Fußes (2) verlängert ist, versehen sind.

7. Stadtmöbel nach Anspruch 1 oder 2,

dadurch gekennzeichnet daß die Öffnungen (6), die auf beiden Seiten des Korbes (12) liegen, auf einer zur Außenseite des Hauptkörpers (3) hin leicht geneigten Ebene angeordnet sind.

8. Stadtmöbel nach einem der vorstehenden Ansprüche,

dadurch gekennzeichnet, daß der Hauptkörper (3) an seinem unteren Teil einige Löcher aufweist, die ein Abfließen von Wasser, das eventuell durch die Öffnungen (6) oder die Tür (8) eingedrungen ist, begünstigt.

Claims

1. Urban furniture with an advertising function formed by a main body (3) resting on a support base (2) having the following features: the body (3) comprises in the upper part two built-in flower boxes (5); the body (3) contains at least one container (7) for receiving objects and accessible through a wide door (8); on each of its four faces the body (3) comprises a display panel which may or may not be lit, forming an advertising poster support (11); the door (8) forms one of the poster support faces; the body (3) is topped by an upper volume (4) of which two faces (9, 10) each form a display panel which may or may not be lit as an advertising poster support; the other faces (20 and 21) each comprise at least one opening through which objects to be received in said furniture are introduced; and said upper volume (4) is itself topped by a roof (13) with inclined faces.

2. Furniture according to claim 1 characterised in that the upper part (4) forms a receptacle for discarded newspapers, in which one of the faces thereof, forming a display support, is openable for fitting and removing a receptacle box (16) which is supported on the bottom of said upper volume (4) and that the container of the lower body (3) is a container forming a dustbin which is supplied by way of two openings (6) disposed in an upper horizontal part of said body (3).

3. Furniture according to claim 1 characterised in that the upper volume (4) forms a letter-box, in which one of its faces comprises a large opening (28) for receiving mail of large size and the other opposite face comprises two openings (26 and 27) for example for local and national mail, and that said upper part (4) communicates at its bottom with the body (3) and internally comprises a vertical partition (23) in parallel relationship to the face (20) provided with the openings (26, 27) and the face (21) provided with a large opening (28); and extending into the lower part (3) to divide the furniture into two; one of the halves which is disposed at the two openings (26, 27) itself being provided with a partition (24) which is perpendicular to the first

partition to subdivide it again into two parts.

4. Furniture according to claim 3 characterised in that the body (3) is internally provided with means, rods (29) and hooks (30) for holding three bags (7', 7'', 7''') for recovering the different selected forms of mail.

5. Furniture according to any one of the preceding claims characterised in that the flower boxes are built in on two opposite sides of the body (3) on respective sides of the upper volume (4) and on the sides corresponding to the faces bearing the openings (17, 26, 27, 28) of the upper volume (4).

6. Furniture according to claim 5 characterised in that the inclined faces of the roof project out above the flower boxes and that the latter are provided with a lower orifice extended by a pipe for draining the excess water at a point of the base (2).

7. Furniture according to claims 1 and 2 characterised in that the openings (6) disposed on respective sides of the basket (12) are disposed in a plane which is slightly inclined outwardly of the body (3).

8. Furniture according to any one of the preceding claims characterised in that on its lower part the body (3) comprises a number of perforations to promote drainage of the water which can possibly enter by way of the openings (6) or the door (8).

5

10

15

20

25

30

35

40

45

50

55

60

65

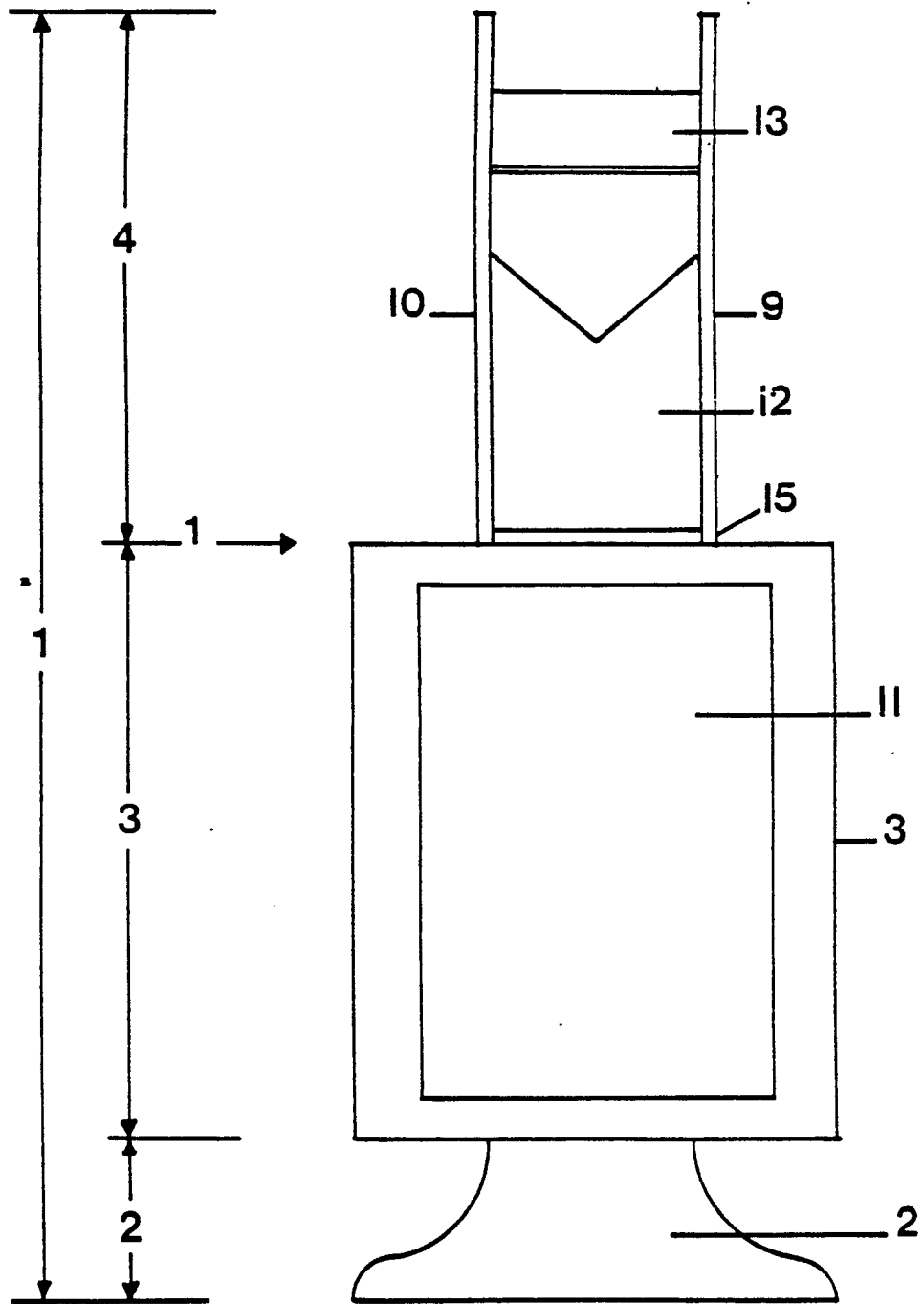


figure 2

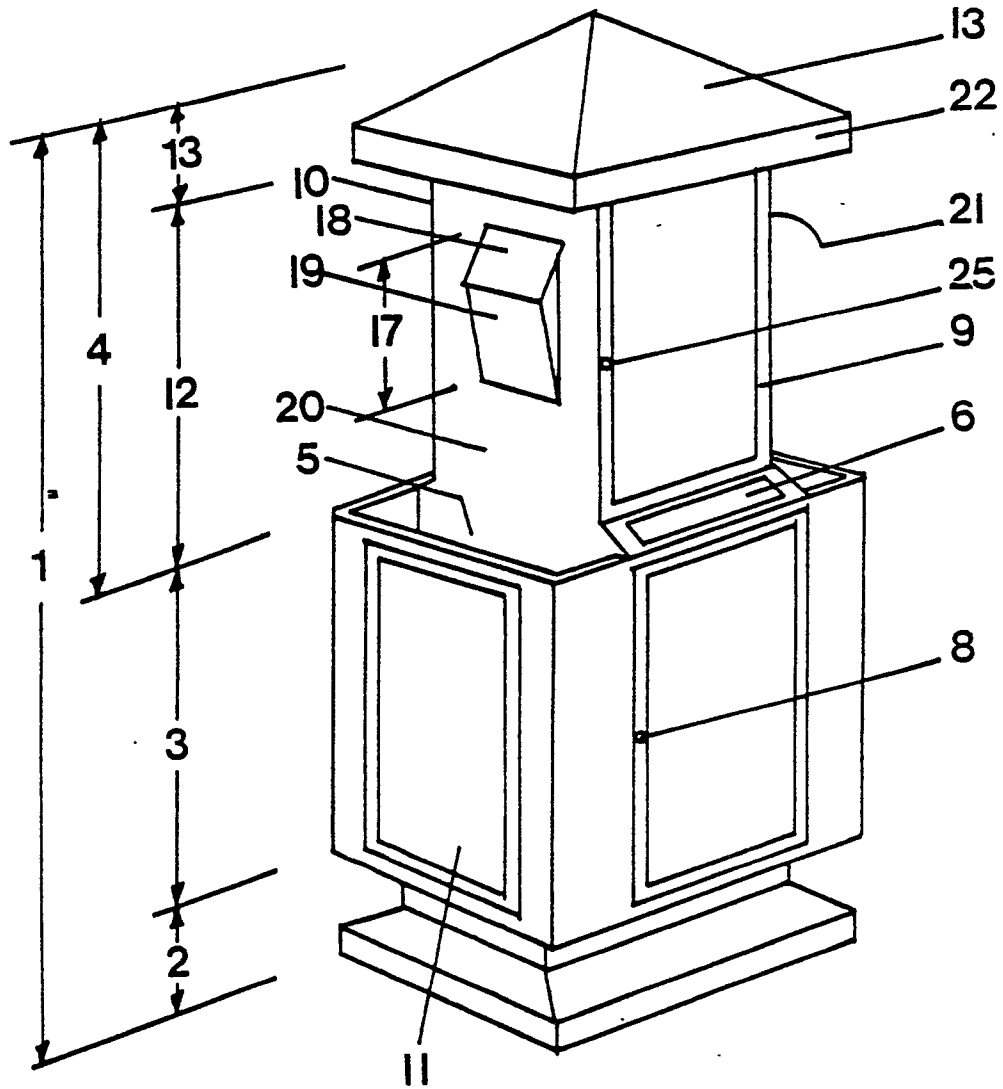


figure 3

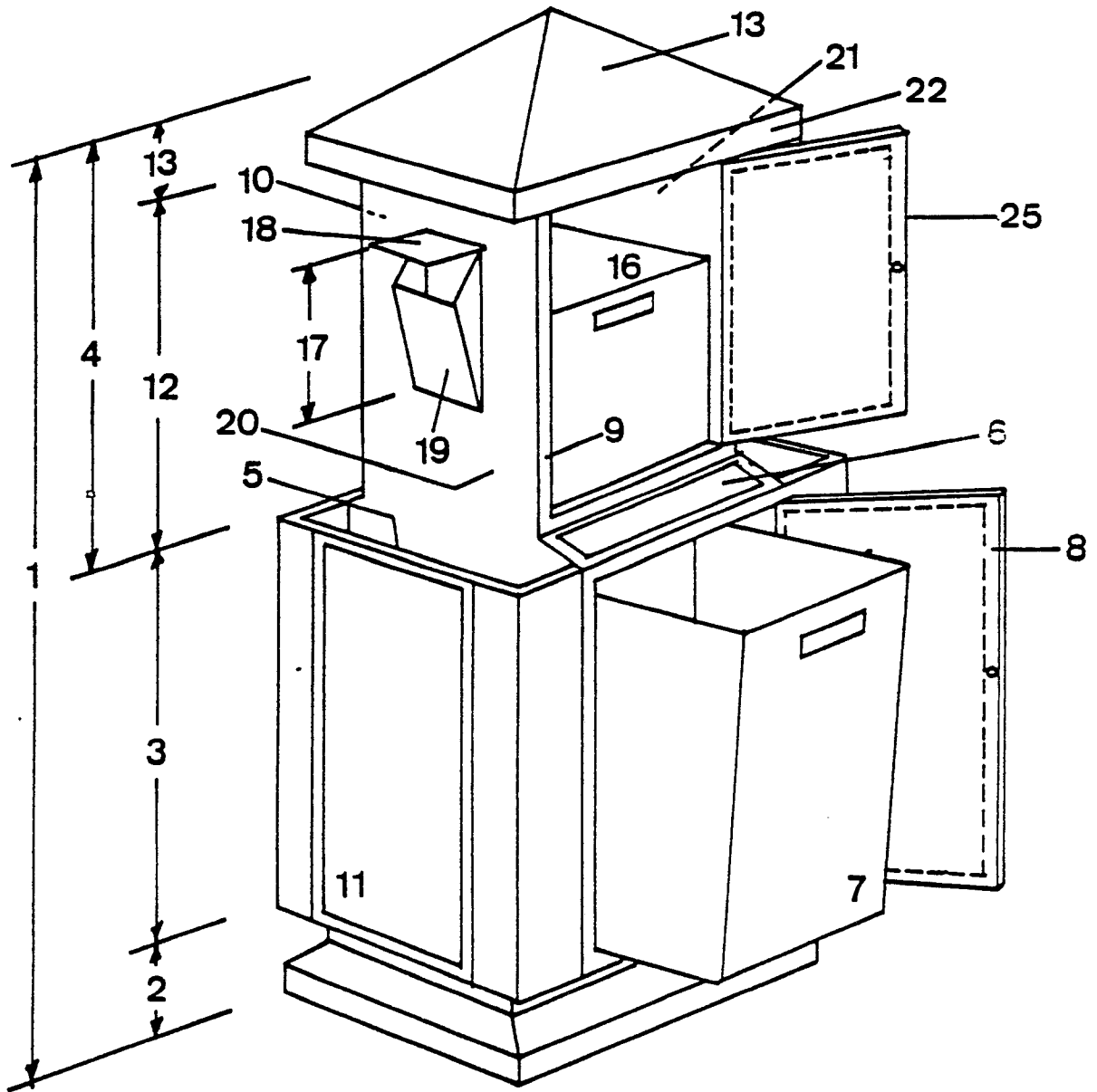


figure 4

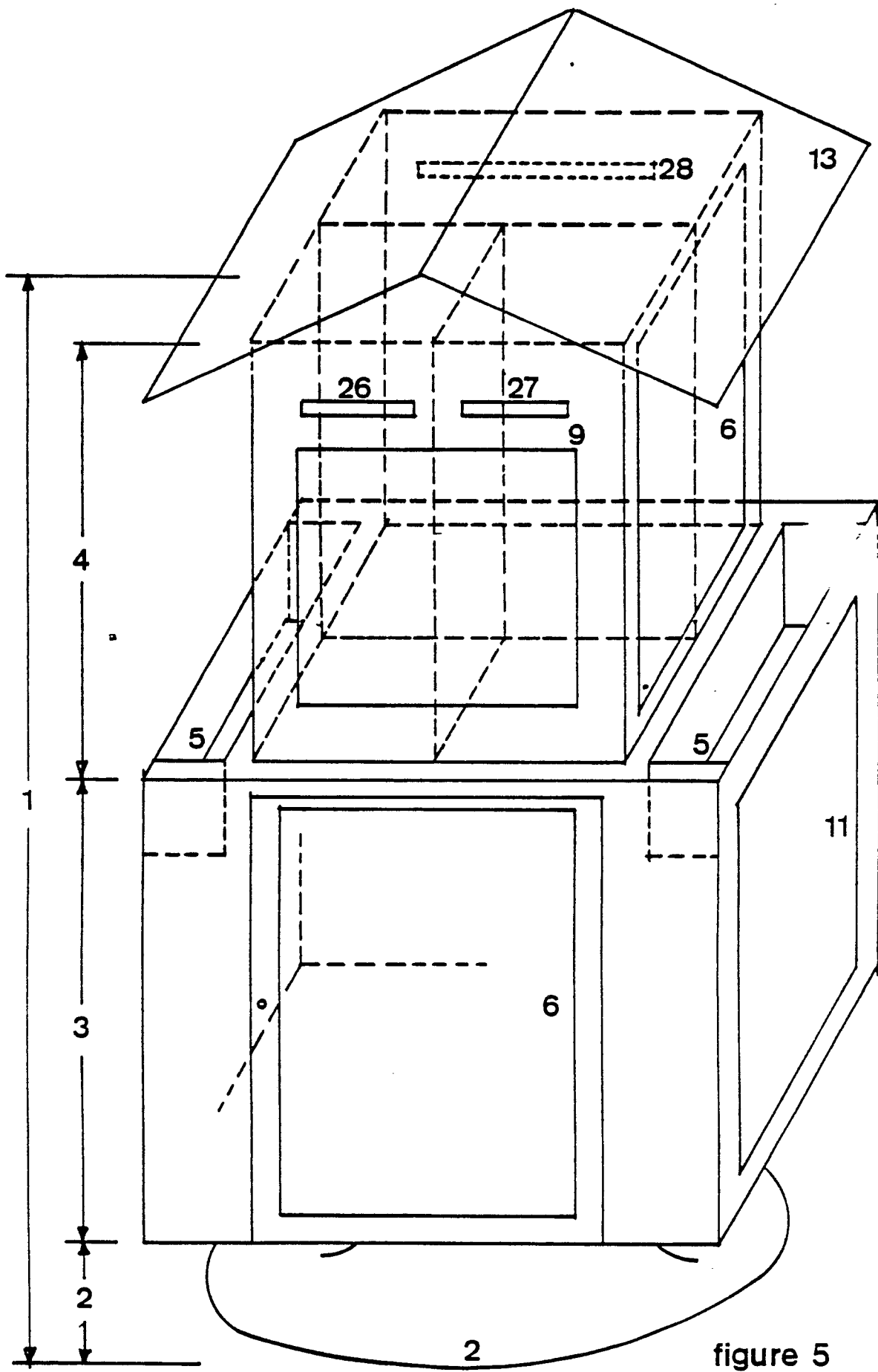


figure 5

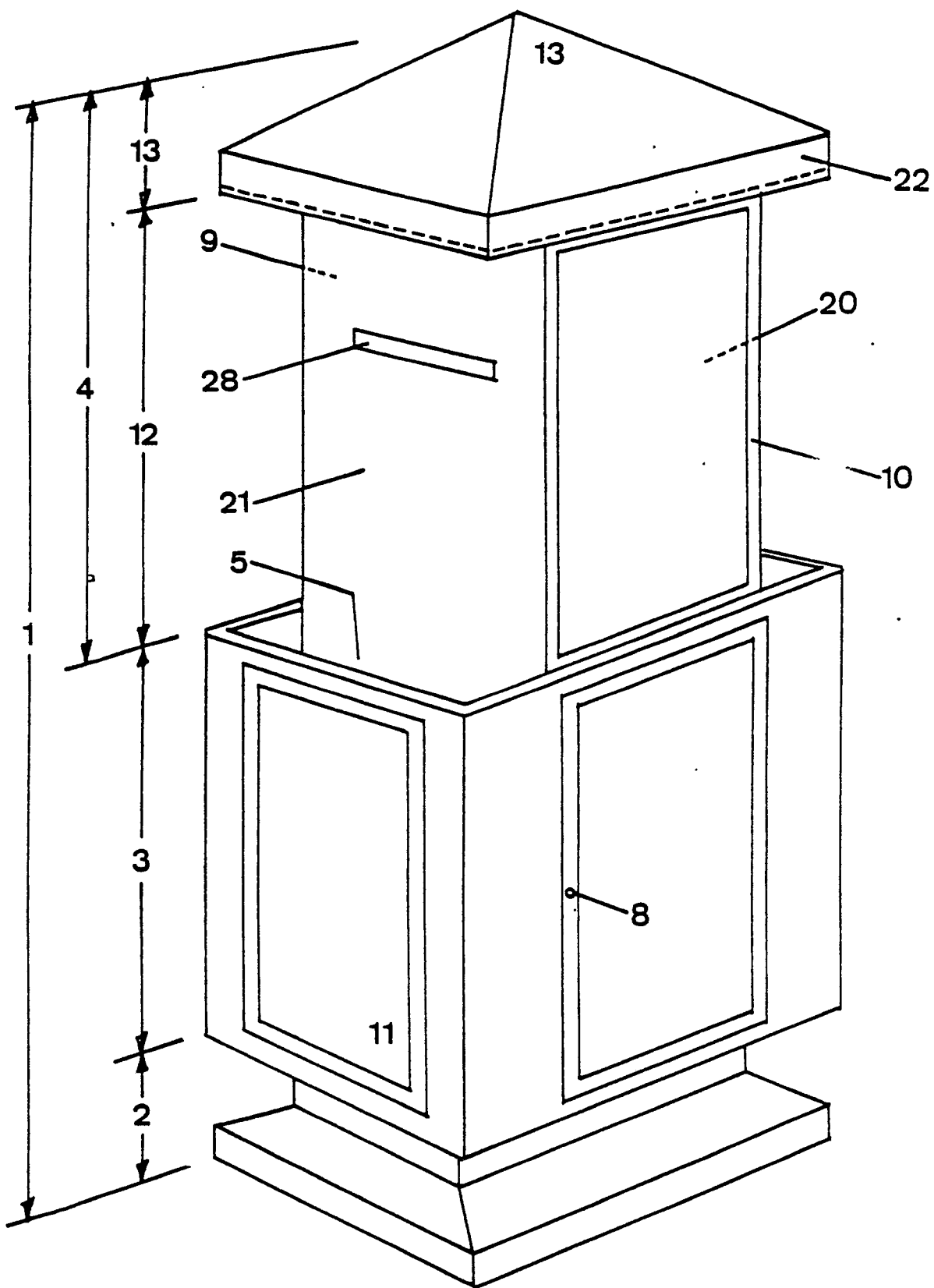


figure 6

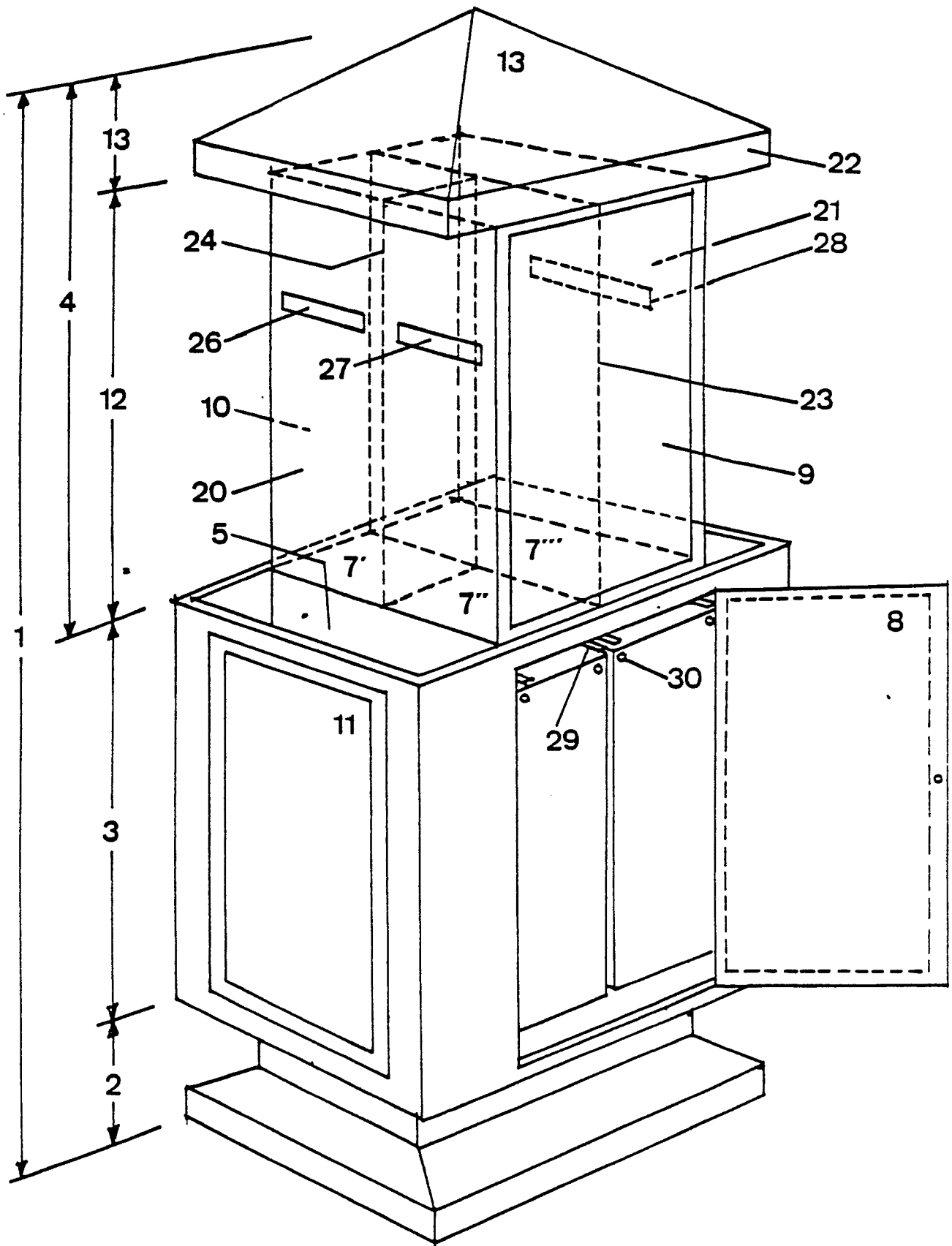


figure 8